L'actualité du MILITANT des industries chimiques

LE MILITANT | n° 480
| 21 novembre 2024 |

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Hommage à Madeleine Riffaud **p.2** / Le bouclier anti-dumping, c'est quoi ? **p.3** / Tract : La mobilisation est indispensable pour faire plier le capital ! **p.4**

l'agenda

CEF
10/12
GRÈVES
26/11 : VENCOREX
12/11 : SUR TOUS NOS SITES

Réunions fédérales à venir

- 27/11 **Chimie : CPNE**
- 27/11 **Pétrole : CPPNI**
- 27/11 **Industries nautiques : CPPNI**
- 29/11 **Répartition pharma : CPG**
- 03/12 **Répartition pharma : SPP**
- 03/12 **Industrie pharma : CPNEIS**
- 04/12 **Caoutchouc : CPNEFP**
- 05/12 **Pétrole : CPNE**
- 05/12 **Chimie : Comités paritaires**
- 06/12 **Réunion syndicats aquitaine (24/33/47)**
- 06/12 **Pétrole: OPMQC**
- 09/12 **Officines : CPNEFP**
- 10/12 **Caoutchouc : CPPNI**
- 11/12 **Caoutchouc : SPP**
- 11/12 **Pétrole : CPNSS Santé**
- 11/12 **Chimie : CMPPNI**
- 12/12 **LBM : CPPNI**
- 12/12 **Collectif histoire sociale : réunion**
- 12/12 **Plasturgie : CPNEFP**

Droits et libertés

Reclassement dans le groupe : quel contenu pour la demande de reclassement ?

En cas de licenciement économique, l'employeur est tenu à une obligation de reclassement au bénéfice des salariés dont le contrat va être rompu. Il effectue cette recherche dans l'entreprise ou, si celle-ci appartient à un groupe, dans toutes les entreprises appartenant à ce groupe.

Le 29 mai dernier, la Cour de cassation est venue préciser le contenu de la demande de reclassement devant être effectuée (Cass. Soc. 29 mai 2024, n°22-15.565).

La Cour considère que « *si les recherches de postes disponibles dans les sociétés du groupe auquel appartient l'employeur qui envisage un licenciement économique collectif n'ont pas à être assorties du profil personnalisé des salariés concernés par le reclassement, elles doivent toutefois préciser la nature du contrat de travail, l'intitulé des emplois supprimés, le statut et le coefficient de classification des salariés concernés.* »

Les chiffres

240 €, c'est en moyenne l'écart de salaire en France entre un travailleur de parent Français et un travailleur de parent immigré d'Afrique.
(Source INSEE)

Orga et vie syndicale

Syndicalisation en progression sur l'exercice 2023

Même si la clôture de l'exercice COGETISE 2023 ne sera effective qu'au 30 novembre 2024, **le dernier état au 31 octobre 2024 confirme déjà que nous continuons à progresser sur la syndicalisation, et ce pour la troisième année consécutive.**

En effet, nous passons de 20 883 adhérents pour 2022 à 21 244 pour 2023, ce qui représente une progression de 361 adhérents.

Pourtant, le nombre de nouveaux syndiqués nous ayant rejoint sur l'année 2023 est bien plus large, car en réalité, ce sont 1 612 nouvelles adhésions enregistrées dans COGITIEL. Mais le nombre de syndicats n'ayant réglé aucune cotisation vient impacter cette progression.
En effet, alors que nous sommes à moins de 10 jours de la clôture de l'exercice, nous avons toujours 45 syndicats qui n'ont réglé aucune cotisation sur 2023.

L'actualité du MILITANT des industries chimiques est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)
FNIC CGT Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01 84 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr**
Directeur de publication : **Serge ALLEGRE**
Bimensuel — 1,06 euro
ISSN : 1762- 4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566
Imprimé par nos soins

Actualité fédérale

Communiqué de presse

Madeleine Riffaud : La CGT rend hommage à la résistante, journaliste et camarade.

La CGT, en la présence de Sophie Binet, rendra hommage mercredi 20 novembre, à 14h30 au cimetière du Montparnasse (29e section) à Madeleine Riffaud résistante, poétesse, journaliste, camarade.

Madeleine Riffaud est décédée le 6 novembre dernier, à l'âge de cent ans. Cent ans d'une vie extraordinaire, comme en témoigne l'ensemble de ses combats pour les libertés des peuples.

Elle entre d'abord dans la résistance contre les forces nazies, en 1940 en s'engageant au Front national des étudiants. Puis, en adhérant en 1944 au Parti Communiste, elle rejoint les francs-tireurs et partisans. Arrêtée, torturée et emprisonnée après avoir tué un soldat allemand, elle échappe de peu à la déportation et l'exécution. Elle est libérée, avant la libération de Paris, à laquelle elle participe activement en interceptant un train allemand arrivant aux Buttes Chaumont. Avec trois résistants sous ses ordres, ils arrêteront quatre-vingts soldats allemands et récupèreront fusils et munitions. Elle participera ensuite aux combats place de la République.

Autrice de poème dès son plus jeune âge, elle devient ensuite journaliste au quotidien *Ce soir*, dirigé par Louis Aragon puis à la *Vie Ouvrière*, hebdomadaire de la CGT dirigé par Gaston Monmousseau, avant de rejoindre la rédaction de *l'Humanité*.

Militante anticoloniale, elle passera sa vie à couvrir les guerres d'indépendance des peuples, et en particulier celles pour l'indépendance de l'Algérie et pour l'indépendance du Vietnam. Elle participera à visibiliser les atrocités commises par les puissances coloniales, et les batailles des peuples pour leur auto-détermination. Elle révèlera notamment, la torture et les massacres d'algériens à Paris à la fin des années 50. Elle couvrira, comme une des premières grand reporter, pendant 8 ans, la guerre du Viet Nam, directement depuis les maquis du Vietcong et sous les bombardements américains.

Enfin, après avoir couvert en 1947 et 1948 les grèves des mineurs, elle racontera à son retour en France dans les années 70, le quotidien des femmes de ménages, soignantes exploitées et sous payées dans les hôpitaux français dans le livre-témoignage « Les linges de la nuit ».

Elle résumera dans *l'Humanité* sa carrière par ces mots « J'ai toujours cherché la vérité. Au Maghreb, en Asie, partout où les peuples se battaient contre les oppresseurs. Je cherchais la vérité : pas pour moi, mais pour la dire. Ce n'est pas de tout repos. J'ai perdu des plumes à ce jeu. J'en ressens encore les effets dans mes os brisés. Mais si c'était à refaire, je le referais. »

A notre camarade, la CGT appelle celles et ceux qui le souhaitent, à venir lui rendre hommage mercredi 20 novembre au Cimetière du Montparnasse (29e division) à 14h30. Un rassemblement aura lieu par la suite à la mairie du 15e arrondissement.

A Montreuil, le 13 novembre 2024

Le bouclier anti-dumping, c'est quoi ?

Depuis le début de l'année, le monde du travail est secoué par une crise du capitalisme qui détruit du capital pour rétablir le taux de profit et lancer une nouvelle phase d'accumulation. Pour le capitalisme, cela se traduit par la suppression d'emplois, en fermant des sites dans un pays pour ouvrir le même dans un autre.
En France, en 2024, ce sont plus de 186 plans antisociaux répertoriés, dont plus de 24 000 licenciements rien que dans les Industries Chimiques. Face à leur crise, les réponses doivent se construire en articulant justice environnementale et justice sociale, qui forment un tout et qu'il faut aborder ensemble.

Pour la FNIC-CGT, la mise en concurrence des travailleurs est inacceptable, sur toutes les dimensions de l'emploi : le salaire, les conditions d'emploi et de travail, ainsi que la protection sociale.

La mondialisation capitaliste rend possible, pour une grande partie, cette mise en concurrence directe des salariés. Il ne s'agit pas d'interdire le déplacement des travailleurs, mais de leur garantir une protection de leurs droits à un haut niveau. Cette garantie leur est due, peu importe l'endroit où ils sont actifs et sous quel statut. Elle doit leur assurer un même salaire pour un même travail et couvrir l'ensemble des conditions d'emploi et de travail (protection sociale, santé et sécurité au travail, temps de travail, droit applicable et conventions collectives pertinentes). Le coût du travail ne doit pas être la principale motivation pour inciter à la mobilité des travailleurs.

Une forme de dumping consiste à mettre en concurrence des sites de production d'un pays à l'autre : la fabrication d'un nouveau produit est attribuée au site qui propose le « coût » de travail le moins important. Bien sûr, cela existe aussi au sein d'un même pays !

Le résultat de ces pratiques est qu'une partie de la plus-value est transférée vers le profit de l'entreprise, quand elle n'est pas versée comme rémunération du capital, et non réinvestie dans l'outil productif. Ainsi, en délocalisant la production ou les services (comptabilité, paie, achats, etc.), l'employeur cherche en réalité à augmenter les bénéfices pour les actionnaires.

Délocaliser vise ainsi 2 objectifs :

1. Garantir le chiffre d'affaires, c'est-à-dire le prix ainsi que le volume des ventes. Autrement dit, le marché doit rester le même, c'est-à-dire un pays à fort pouvoir d'achat, comme la France, par exemple.

2. Diminuer tous les « coûts » : salaires nets et « charges » sociales qui financent la protection sociale et les « prélèvements obligatoires » autrement dit, les impôts, etc.

Face au capitalisme débridé, la FNIC-CGT revendique la mise en place d'un bouclier anti-dumping social, contre le coût du capital.
On le voit, le coût du capital écrase nos salaires, notre protection sociale, la qualité de nos services publics. Pour contrer cela, il nous faut un outil qui bloque le dumping social, un outil qui combatte idéologiquement l'expression de « coût du travail », qui stoppe les délocalisations en les rendant économiquement non valables.
Ce bouclier anti-dumping pourrait s'appliquer dans chaque pays. Il ne s'agit pas de protectionnisme d'un pays vis-à-vis d'un autre, mais de protectionnisme du monde du travail face au capital qui lui, organise la concurrence entre salariés et territoires du monde entier.

LE BOUCLIER ANTI-DUMPING, C'EST QUOI ?

Une contribution financière sur chaque produit importé, calculée sur la différence de la valeur sociale du travail entre le pays de production et le pays de la vente. Le produit de cette contribution financière va directement dans les caisses de la protection sociale, et doit aussi être utilisé pour le développement des territoires et des services publics.
L'instauration de cette contribution permettrait d'annuler ainsi le dumping entre territoires ou pays, puisque tout bien qui serait produit dans des conditions non conformes au standard, se verrait taxer par le bouclier anti-dumping.

p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON (1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) .). PÉTROLE (1388) . CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

LA MOBILISATION EST INDISPENSABLE POUR FAIRE PLIER LE CAPITAL !

La situation ne doit pas nous laisser perplexes. Nous n'avons pas le temps d'être sidérés. Le capital ne ferme plus seulement des ateliers ou des services : il tire le portail de nos usines.

Regardons les choses en face : LE TRAVAIL N'EST PAS UN COÛT, MAIS UNE RICHESSE ! Yara, Niche Fused Alumina, Air Liquide, ExxonMobil, Colgate, Sanofi, Vitalaire, Pharmadom, Solvay, Weylchem, Bayer, Michelin, Vencorex, Novarest (pour notre seule Fédération) et bien d'autres ; les plans antisociaux se multiplient, jetant à la rue des milliers de travailleurs. Pas une semaine ne passe sans de nouvelles annonces de fermeture d'entreprise au profit du capital.

La "main invisible" nous écrase. Pas assez profitables bien que rentables, le capital nous met en concurrence avec les forces de travail du monde entier. Il se moque de notre Internationale et lui oppose sa mondialisation. En réalité, comme toujours depuis sa création, le capital crée des crises pour mieux nous asservir.

DE PLUS, LES ENTREPRISES PRIVÉES ONT REÇU PRÈS DE 200 MILLIARDS D'AIDES PUBLIQUES, SOIT PLUS DE 30 % DU BUDGET DE L'ÉTAT, SANS AUCUNE CONTREPARTIE.

NOUS LE SAVONS TOUS : LE PROBLÈME N'EST PAS LE TRAVAIL, QUI EST LA SOURCE DE RICHESSE DE L'ENTREPRISE. LE PROBLÈME, CE SONT CEUX QUI EXIGENT TOUJOURS PLUS DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ACTIONNAIRES.

Les richesses créées par la force de travail doivent être réinvesties dans l'emploi et les salaires, pour répondre aux besoins vitaux des travailleurs.
Nous ne pouvons plus rester sans réagir, en attendant que les mauvais coups tombent, en espérant passer entre les mailles du filet de ces requins de la finance.

- **La solidarité ouvrière est la seule réponse à cette situation.**
- **Répondons aux appels de défense de nos emplois, qu'ils soient lancés par la Fédération, les Unions Départementales, l'Union Locale ou le syndicat CGT de l'entreprise.**
- **Tous en lutte et en grève pour la sauvegarde et le développement des emplois le 26 novembre, le 12 décembre et préparons dès à présent la grève reconductible.**

L'HEURE N'EST PLUS AUX DISCUSSIONS DANS LES SALONS DU PATRONAT. AUJOURD'HUI, IL EST PLUS QUE JAMAIS TEMPS DE SE MOBILISER. SOYONS UNIS ET SOLIDAIRES FACE AU CAPITAL !